**Bulletin d’inscription – Formation INTER établissements**

## **Employeur**

**Raison sociale :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse - Code postal - Ville :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Téléphone :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse mail :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom, prénom et fonction du représentant :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**N° de Siret :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom, prénom du chargé de formation :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Tel du chargé de formation :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Mail du chargé de formation :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **Formation retenue**

## **Intitulé de la formation :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **Dates de la formation :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **Tarif par personne :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **Participant**

## **Nom et prénom du participant :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **Fonction du participant :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **Mail du participant :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ***Pour consulter le programme des formations INTER, aller dans le menu « Formations » de notre site, rubrique : « Formations INTER établissements » :*** [*https://www.mseformations.org/formation-intra-inter/formations-inter/*](https://www.mseformations.org/formation-intra-inter/formations-inter/)

## **Une fois que le participant a consulté le programme de la formation, merci d’indiquer :**

## **Quels sont ses besoins (savoirs, savoir-être, savoir-faire à développer) en lien avec le contenu du programme :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## **Si le programme mentionne des prérequis, le stagiaire y répond-il bien :** Oui Non

***Nous vous invitons à contacter notre référente pédagogique pour vous assurer que le programme de la formation correspond bien aux besoins et au niveau du participant, ou s’il est porteur d’un handicap qui nécessite des adaptations particulières pour la formation :***  [*Julie.charles@mseformations.org*](mailto:Julie.charles@mseformations.org) *- 03 80 76 63 40*

## ***« J’ai pris connaissance des conditions générales de vente »* :** Oui Non

**Fait le :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Cachet et signature de la direction d’établissement :**

**À :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE - FORMATION**

MSE Formations est un organisme de formation continue, spécialiste des secteurs social et médico-social, c’est également une association de la loi de 1901. Le siège social de MSE Formations est situé 28 rue des Ecayennes – 21000 DIJON.

**Conditions générales de vente des formations INTRA et INTER établissements.**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et sa pleine adhésion aux présentes conditions générales de vente.

**Documents contractuels**

MSE FORMATIONS fait parvenir au client, une convention de formation professionnelle, que ce dernier s’engage à lui retourner signée dans les plus brefs délais. La présente convention prend effet à compter de la date de signature.

**Conditions d'annulation, de report des formations et de remplacement de stagiaires**

Pour les formations INTER :

Toute formation commencée est due en totalité.

Si un stagiaire ne s’est pas présenté à la formation sans que MSE FORMATIONS en soit informé à minima 15 jours francs avant le début de la formation ou sans justificatif médical, le montant total de la formation est dû à MSE FORMATIONS.

Les remplacements de stagiaires sont admis en amont de la formation, en communiquant par écrit les nom, prénom, profession et les coordonnées du remplaçant, et sous réserve que le remplaçant remplisse les prérequis de la formation.

Si le nombre d’annulations ramène le nombre de participants en deçà de celui qui était prévu pour le bon déroulement de la formation, MSE FORMATIONS se réserve le droit d’annuler la formation. Celle-ci sera reportée à une date ultérieure permettant à MSE FORMATIONS de reconstituer un groupe pour la session de formation en question.

Pour les formations INTRA :

Toute formation commencée est due en totalité.

Sauf dispositions particulières prévues à la convention, MSE Formations se réserve le droit de proposer un report d’un stage, de modifier le contenu de son programme, ou le choix de ses formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l’y obligent. MSE Formations en informe le client au moins 1 mois avant le début de la formation, n’entraînant aucune modification substantielle du contrat, ni de compensation financière.

Les annulations de formation du fait du client doivent être formulées par écrit. Elles donneront lieu à la résiliation du contrat sans frais pour le client si elles sont reçues au plus tard 30 jours avant le début du stage. Passé ce délai, MSE Formations facturera 50 % du montant total de la formation, à titre d’indemnité forfaitaire.

**Tarifs, facturation et règlements**

Nos tarifs sont indiqués en euros. MSE FORMATIONS n’est pas assujetti à la TVA.

L'acceptation de l’inscription du stagiaire par MSE FORMATIONS est conditionnée par l’envoi du bulletin d’inscription par le client signé et cacheté par sa direction.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, sauf mention contraire exprimée dans la convention.

Dans le cadre des formations INTRA, les frais de déplacement du formateur (transport, repas, hébergement), sont refacturés au réel en plus des frais pédagogiques. MSE Formations tient à la disposition du client tous les justificatifs de dépense s’il souhaite les obtenir.

Les factures sont payables à réception en fin de formation. Le règlement est à effectuer par virement ou par chèque.

**Obligations du stagiaire ou du co-contractant**

Le stagiaire s’oblige à fréquenter avec assiduité la formation à laquelle il participe. Il signe lors de chaque demi-journée la feuille de présence mise à disposition. Les absences non reconnues valables et le non-respect règlement intérieur par le stagiaire, peuvent entraîner son renvoi de la formation.

L’employeur pour ses salariés stagiaires et/ou le stagiaire lui-même, s’assure de leur souscription pendant la durée de la formation à une assurance responsabilité civile couvrant les dommages, corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d’être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés, au préjudice de MSE Formations. Cette assurance doit contenir une clause de renonciation au recours dégageant MSE Formations de toute responsabilité liée à des agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou un de ses préposés.

**Propriété intellectuelle**

Les méthodes pédagogiques et la documentation distribuées dans le cadre de la formation sont protégées au titre des droits d’auteur. Ils ne peuvent être réutilisées autrement que pour un strict usage personnel, ni diffusées par les stagiaires à qui que ce soit, sans l’accord préalable et formel de la direction de MSE Formations.

**Documents encadrant la formation**

Avant la formation :

Dans le cadre des formations INTER, une confirmation d’inscription est à réception du bulletin d’inscription, une convocation est également adressée au participant ou à sa direction d’établissement. La convention de formation est retournée signée à MSE Formations.

Après la formation :

Les copies des feuilles d’émargement signées par demi-journée sont adressées à l’employeur, avec les attestations de présence, les bilans de satisfaction des participants et leur synthèse, le bilan du formateur et la facture.

Le support pédagogique de la formation est envoyé aux participants.

Deux à trois mois après la formation, un questionnaire dit « à froid » est envoyé aux stagiaires, afin de mesurer l'impact des apports pédagogiques dans leurs pratiques professionnelles.

**Obligation du stagiaire et de son employeur signataire de la convention**Si la formation est organisée par l’employeur dans les locaux de l’entreprise, le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l’employeur. Si la formation est organisée par l’employeur à l’extérieur ou dans les locaux mis à disposition par MSE Formations, le salarié doit, en outre, respecter le règlement intérieur de MSE Formations ou des locaux mis à disposition.

**Conditions juridiques** Si un différend ou une contestation n’a pu être réglé à l’amiable le Tribunal de commerce de Dijon est seul compétent.